



AVIS N°001/2023/BVMAC/DG

PREMIÈRE COTATION
OBLIGATIONS « EOG 6,25% NET 2022-2028 »

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché qu'elle procédera le jeudi 26 janvier 2023, en vertu d'un accord exceptionnel de la COSUMAF à la première cotation des obligations souveraines de l'Etat du Gabon dénommées « **EOG 6,25% NET 2022-2028** ».

Les titres souscrits, soit **dix-sept millions cinq cent mille (17 500 000) obligations**, seront admis sur le compartiment « C-Obligataire » de la cote permanente de la BVMAC avec les caractéristiques ci-après :

- **Date de jouissance** : 01/11/2022 ;
- **Maturité** : 6 ans ;
- **Mode de remboursement** : Paiement annuel du coupon à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance, amortissement du capital à parts égales sur cinq ans à partir du 2^{ème} anniversaire de l'emprunt.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est « l'offre à prix ouvert » avec un cours de référence fixé à **100% soit 10 000 (dix mille) FCFA**.

Les investisseurs qui désirent obtenir plus d'informations sur les titres obligataires « EOG 6,25% NET 2022-2028 » sont priés de se rapprocher de l'Arrangeur Chef de file, ou des Co-Arrangeurs et Co-Chefs de file et le syndicat de placement de l'opération.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les Sociétés de Bourse (SDB) agréées par la COSUMAF ou la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87, à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm ou à son siège social.

Fait à Douala, 06 janvier 2023.

Le Directeur Général

Louis BANGA NTOLO